

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réuni le **MARDI 10 DECEMBRE 2013**

Heure de début de séance : 17 h 30

Heure de fin de séance : 18 h 38

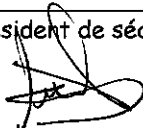
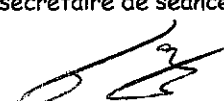
	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Franck OURTAL	Proviseur
Secrétaire de séance	Gérard BERTHIE-DONNADIEU	Professeur

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 16

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le 7 novembre 2013 est approuvé est refusé 

CHAPITRE	Nature des questions traitées	Observations
I	AFFAIRES FINANCIERES Budget 2014	
II	ACTION EDUCATRICE	
III	FONCTIONNEMENT Renouvellement de marché Délégation de passation de marché	
IV	AUTRES Questions diverses	

Signature du Président de séance 	Signature du secrétaire de séance 
---	---

Transmis au Rectorat le 13/12/13	Transmis à la Région Le 13/12/13
-------------------------------------	-------------------------------------

## SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 10 DECEMBRE 2013

sous la présidence de : M. Franck OURTAL

MEMBRES		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
Chef d'établissement : Franck OURTAL		X		
Provisseure-Adjointe : Brigitte GALTIER				X
Gestionnaire : Valérie VINCENT		X		
Conseiller Principal d'Education : Nathalie CHANARD		X		
Chef de travaux : Nicolas DUPREY		X		
<b>PERSONNALITES</b>				
de la Région :	Nelly FRONTANAU			X
de la Commune	Philippe ROUX			X
	Véronique PAUTARD			X
du Groupement de Communes	William MALAVELLE			X
<b>REPRESENTANT ELUS DES PERSONNELS</b>				
<b>au titre des personnels d'enseignement, d'éducation</b>				
1 - Sabrina HAMITOUCHE	Professeur Suppléant	X		
2 - Naïma GUERNINE	Professeur	X		
3 - Christophe TRINQUIER	Professeur	X		
4 - Vincent CLAVEL	Professeur	X		
5 - Claire COTTIER	Professeur	X		
6 - Gérard BERTHIE-DONNADIEU	Professeur	X		
7 - Cécile CODEGHINI	Professeur	X		
<b>au titre des Personnels ATOSS et de Santé</b>				
1 - Véronique MEUNIER	Infirmière	X		
2 - Marc FUENTES	ATE	X		
3 - Hubert PAGES	ATPE	X		
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
<b>au titre des Parents</b>				
1 - Jean-Marc BALOIS		X		
2 - Nelly AUVRAY		X		
3 - Mustapha BAZIZ				
4 - Sylviane MEYRUEIS				
5 - Jean SIRVIN		X		
<b>au titre des Elèves</b>				
1 - Arthur AMALVY	1 S1	X		
2 - Clément ABBO	2 GT6	X		
3 - Alexandre GONZALEZ	T S2	X		
4 - Adrien VAN CAUTEREN	T SCG2			
5 - Sarah MAIANO	T L	X		

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : MARDI 10 DECEMBRE 2013

CHAPITRE : I

QUESTION TRAITÉE : BUDGET 2014

Le budget 2014 : seconde année d'application de la Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) qui a introduit une nouvelle structure budgétaire.

Rappel sur la nouvelle structure budgétaire

Un budget principal et un ou des budgets annexes, comportant une section de fonctionnement et une section des opérations en capital

Un budget principal comprenant

- 3 services généraux
- Des services spéciaux pour la gestion d'activités particulières distinctes de celles exercées à titre principal.

Le budget est établi selon la nomenclature suivante : « Domaines » et « Activités » en dépenses qui retracent selon un principe de précision croissante l'exécution du budget. Ils sont libres de création par l'EPL.

Activité commence par 0,1 ou 2. Ils sont construits pour faciliter le suivi de gestion (par section, par type d'enseignement, par projet ...) et ils sont obligatoires en dépenses mais facultatifs en recettes.

La nomenclature peut être imposée, pour faciliter la gestion et le compte rendu (cas des opérations particulières : variations de stocks, fin d'exercice ; ou des dépenses sur crédits d'État).

*La section de fonctionnement :*

**les services généraux**

- Trois services exclusifs :
  - } Dépenses pédagogiques : AP (*activités pédagogiques*)
  - } Fonctionnement : ALO (*administration & logistique*)
  - } Vie de l'élève : VE (*vie de l'élève*)

**les services spéciaux**

Ils ont été mis en place pour suivre une activité particulière, différente de la mission principale de celle de l'EPL

Leur résultat est intégré au résultat global de l'établissement

- Ils n'ont pas de fonds de roulement propre, même si l'individualisation des réserves est possible (affectation du résultat)

- **Un service spécial prédéfini :**

Les bourses nationales (BN)

- **Un service spécial d'opportunité :**

La restauration et l'hébergement (SRH)

**BUDGET 2014 du LYCEE**

**Un budget d' 1 286 560.38 €, une hausse de 2.29 %**

Dans le document excel : « l'exercice en cours » prend en compte le complément de dotation de fonctionnement du Conseil Régional. Le document GFC part du budget initial.

Il était plus pertinent de faire une comparaison à données égales

***I. Les services généraux***

- A. Service Administration et logistique : une hausse d'environ 1.04 %.**

332 609.38 €, 64 % des dépenses des services généraux.

Sont imputées dans ce service les dépenses et les recettes liées à la viabilisation, au fonctionnement et à l'entretien général du lycée. En se basant sur les factures qui nous sont parvenues jusqu'à la mi-novembre, il n'y a que des rajustements entre des lignes déficitaires et

d'autres excédentaires. D'où la baisse de la viabilisation, car la facture d'eau a fortement baissé (38 000 € en 2012, 20000 € en 2013).

Répartition des dépenses : celles de viabilisation représente un peu moins de 40 % des dépenses, les travaux et contrats obligatoires environ 29% et les frais de fonctionnement un peu plus de 27 %.

Les opérations de sorties d'inventaires des immobilisations, d'amortissements, de provisions ainsi que les reprises des dotations sont aussi imputées sur ce service. C'est la nouveauté de ce service pour 2014 avec la prise en compte d'une ligne d'amortissements en dépenses de 10858.53 (moins de 4 % des dépenses) et une ligne de neutralisation de 3124.24 € en recette (référence voir le dernier CA sur la durée des immobilisations).

Recettes : 76 % des recettes proviennent de la dotation de fonctionnement du Conseil Régional (montant de 254 017 €) et le restant de reversements, notamment du service de restauration et d'hébergement.

Calcul du reversement des charges communes (part des dépenses de fonctionnement général de l'établissement - dont celles de chauffage, d'éclairage, de fluides, d'entretien courant - revenant à la restauration et à l'internat.) : calcul fixé par le conseil régional Languedoc Roussillon lors de sa séance du 27 septembre 2013, prélèvement de 18 % des frais de demi-pension, 32 % des frais d'internat, maintien de la participation des personnels aux charges générales à 18 %.

**B. Service Activité Pédagogique : environ + 3.90 %,**

170 148 €, 32.78 % des dépenses du service général.

Sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement initial (réussite de l'élève), aux stages et périodes de formation en entreprises, aux voyages scolaires et aux sorties pédagogiques.

Répartition des dépenses principales par domaine :

Réussite des élèves (englobe les crédits pédagogiques, le CDI, les différents pôles, CACES...) : 34 %

Ouverture Internationale : + de 39.50 %

Usage du numérique : + de 7%

Transport divers : +6.75 %

Concordance des domaines avec le projet d'établissement en ce qui concernent les dépenses.

Recettes : un peu plus de 51 % des recettes proviennent du Conseil Régional (dotation de fonctionnement, subventions ciblées), un peu plus de 29 % des usagers (familles lors des

voyages), 7.95 % de la communauté européenne et environ 5% du Ministère de l'Education Nationale. Le restant provient de la collecte de la taxe d'apprentissage.

### C. Service Vie de l'élève / 16230 €, légère baisse.

Sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé et la citoyenneté et aux actions mises en oeuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales.

## II. Les services spéciaux

Le service spécial constitue un regroupement d'opérations relatives à une activité particulière de l'établissement, dotée d'un budget propre limité à la section de fonctionnement, pour la distinguer des autres activités exercées à titre principal par l'établissement.

Le service spécial dispose d'un budget composé d'un ensemble de lignes de recettes et d'un ensemble de lignes de dépenses. Le service spécial doit couvrir ses charges par ses produits. Ainsi le service spécial doté de ressources spécifiques ou affectées ne peut avoir un montant de recettes nettes différent de celui des dépenses nettes,

- **Service Bourses Nationales** : c'est un service spécial sans réserves et un service spécial prédéfini. 350 000 €. 100% des recettes proviennent du Ministère de l'Education Nationale.

- **Service Restauration et hébergement**. Service spécial qui assure la vente de prestations contre des participations forfaitaires ou fixes (DP au ticket, vente de la cafétéria). Il peut comptabiliser des recettes nettes différentes des dépenses nettes. Service dit d'opportunité.

Service en augmentation : +5 % / 417 573 €

Répartition des dépenses : 64 % des dépenses sont de type alimentaire, 24 % des reversements obligatoires et 12 % des charges de fonctionnement spécifiques à la restauration et l'internat.

Concernant les recettes : 100 % de ressources propres, celles des usagers.

Délibération du 27 septembre 2013 de la commission permanente du Conseil Régional Languedoc-Roussillon concernant les tarifs 2014 de la restauration :

Pas de changement pour les tarifs élèves : forfait annuel de 1300 € pour l'internat, 520 € pour la demi-pension 5 jours, 416 € pour la demi-pension 4 jours. Pour l'élève demi-pensionnaire au ticket ou externe, le repas reste à 4 €.

Tarif d'un repas pour les commensaux : 2.65 € pour les commensaux de catégorie C, 4.20 € pour ceux de catégorie B et 5.40 € pour ceux de catégorie A. Le tarif est de 8.80 € pour les personnes extérieures.

Un point est fait sur la cafétéria et sa production. Le lycée ne peut produire davantage. Des solutions ont été recherchées, mais l'achat extérieur de sandwich est coûteux (un club sandwich revient à 3€) et pas forcément de qualité. La cafétéria ne doit être qu'une solution de dépannage. La priorité en matière de restauration reste la cantine et un repas équilibré.

### SECTION des OPERATIONS EN CAPITAL

Pas prévu sur le budget 2014...

#### Répartition des RECETTES sur l'ensemble du budget

Etat : 28.7 % en raison du paiement des bourses nationales.

Conseil Régional : 26.81 % avec une dotation de fonctionnement de 322 017 €.

Participation des usagers : 36.90 %

Autres : 7.59 % (autres collectivités, taxe d'apprentissage, communauté européenne)

#### Répartition des DEPENSES sur l'ensemble du budget

Dépenses de type pédagogique : 13.71 %

Dépenses de Fonctionnement (service général et restauration) : 29.69%

Dépenses de type social : 27.98 %

Dépenses de restauration : 28.62 %

Le budget du lycée est adopté à l'unanimité,

### **VOTE**

19 VOTANTS    19 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du : MARDI 10 DECEMBRE 2013**

**CHAPITRE : III**

**QUESTION TRAITÉE : RENOUVELLEMENT DE MARCHÉ**

Il est proposé au Conseil d'Administration de prolonger d'une année le marché d'entretien des Moyens de Secours (extincteurs, désenfumage) avec la société Fire & Co pour un montant hors taxe de 1838 €.

Le Conseil d'Administration autorise le renouvellement du marché avec Fire & Co à l'unanimité.

**VOTE**

18 VOTANTS    18 POUR    0 CONTRE    0 ABSTENTION



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du : MARDI 10 DECEMBRE 2013****CHAPITRE : IV****QUESTION TRAITÉE : QUESTIONS DIVERSES****Question des parents d'élèves**

Certains élèves pensent qu'il est impossible de trouver des salles calmes pour travailler. Après un contrôle sur 2 semaines, il s'avère que le C.D.I. et la salle d'étude sont des espaces bruyants entre midi et 2 heures. Le reste du temps, on peut y travailler normalement. Les salles accessibles à la pause de midi sont la salle de jeux, 2 salles de plus pour manger, la salle du pôle étudiant et une salle de plus pendant la période froide afin de réduire les allées et venues dans les couloirs.

**Questions de la liste indépendante**

Peut-on remettre les 2<sup>nde</sup> professionnelles en semestre ?

Pas d'opposition de M. le proviseur. La question a été posée aux inspecteurs et M. Ourtal attend les réponses. Si les secondes repassent en semestre, il y aura une réunion conseil sans arrêt des notes en décembre.

**Question au sujet des bornes wifi**

La réponse est donnée par Nicolas Duprey, chef de travaux.

- 1) la région étant propriétaire des bâtiments, elle a implanté ces bornes sans aucune consultation.
- 2) M. Duprey nous présente un rapport de 6 pages sur l'implantation. Il précise que les trois zones wifi sont au C.D.I., en salle de permanence et à la cafétéria. Il ajoute que le réseau est un « direct région » et que les élèves ne peuvent pas accéder à leur propre compte.

La séance va être levée lorsqu'arrivent M. Balois et Mme Oustric, parents FCPE. Le C.A. leur laisse la parole. Leur intervention porte sur la dangerosité du wifi et sur les normes européennes à ce sujet. Les mêmes réponses que précédemment leur sont données.

A la demande de M. Balois, Président FCPE, les précisions suivantes sont apportées.

Le conseil local de la FCPE, dans sa réunion du 5/11/13, après avoir auditionné l'intervention d'une participante sur l'utilisation de la WIFI au lycée, intervention qui était loin de faire l'unanimité, avait adopté, à la majorité, le principe d'une déclaration sur la WIFI par cette intervenante, non élue, à cette réunion du CA. Ainsi cette intervention engageait le Conseil local FCPE mais en aucun cas le Conseil Départemental, Régional FCPE et la FCPE au niveau national qui à ce jour, n'avaient pas pris position sur ce sujet.

La séance est levée à 18 heures 38.